

DM 396 A – 23.05

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 16 mai 2023

relative à l'objet suivant :

CONSOLIDER LE CHÈQUE-FAMILLE

Vu l'article 38 du règlement du Conseil municipal de Vernier ;

vu le rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 3 mai 2023 ;

le Conseil municipal de Vernier, par 32 OUI, soit à l'unanimité (majorité simple)

décide :

- 1 d'augmenter le chèque-famille, dès la rentrée 2024-2025, à CHF 150.00 par enfant ;
- 2 de prévoir la somme correspondante dès le budget 2024.

